

(N° 109.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 MAI 1892.

Déclaration de revision du § 2 de l'article 27 de la Constitution.

(Voir les nos 19 et 261, session de 1890-1891, 86, 88, 98, 111, 115, 176 et 194, session de 1891-1892, de la Chambre des Représentants; 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 92, 96, 97, 103 et 108, session de 1891-1892, du Sénat.)

Il y a lieu à la revision du § 2 de l'article 27 de la Constitution.

Baron ORBAN DE XIVRY.

Baron DE CONINCK DE MERCKEM.